

Assemblée régulière du conseil de Saint-Sylvestre tenue **le 09 juillet 2018** à 20 heures, à la Salle Bonne Entente, sous la présidence du maire, monsieur Mario Grenier, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Gilbert Bilodeau, conseiller # 1
Madame Nancy Lehoux, conseillère # 2
Monsieur Roger Couture, conseiller #3
Madame Sonia Lehoux, conseillère # 4
Monsieur Étienne Parent, conseiller # 5
Monsieur Steve Houley, conseiller # 6

Résolution numéro 105- 2018

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Résolution numéro 106- 2018

Adoption du procès-verbal de mars 2018

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Nancy Lehoux et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du mois de juin 2018 soit adopté tel que préparé par la secrétaire.

Résolution numéro 107- 2018

Résolution d'adoption des dépenses particulières pour l'année 2018;

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Sonia Lehoux et résolu à l'unanimité que l'on accepte comme dépenses particulières les items suivants :

- les dépenses d'électricité, de chauffage, de télécommunications, de système d'alarme, d'entretien ménager, de déneigement, de sablage, d'entretien de logiciels acquis, d'entretien du site Web ;
- les cotisations et quotes-parts prévues par la loi, frais de financement ;
- les dépenses reliées aux salaires et à la rémunération des élus ;
- les dépenses reliées à la location du photocopieur, l'immatriculation des véhicules, l'essence, huile, gravier, location de camion, pelle ;
- les dépenses reliées aux frais postaux, aliments et breuvages, publications, fournitures de bureau, entretien de l'ameublement.

Résolution numéro 108- 2018

Résolution pour mandater les nouvelles personnes au folio de la municipalité;

Attendu que de nouvelles personnes ont été engagées à la municipalité de St-Sylvestre;

Attendu que les noms des responsables doivent être changés concernant la comptabilité;

Attendu que nous devons officialiser les nouvelles personnes signataires;

Il est proposé par Steve Houley, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité que Mme Marie-Lyne Rousseau, directrice générale et/ou Mme chantal Thérien, adjointe administrative ainsi que M. Mario Grenier, maire et/ou M. Étienne Parent, maire suppléant, soient autorisés à signer les documents pour et au nom de la municipalité de St-Sylvestre auprès de la caisse populaire Desjardins Nouvelle Beauce.

Résolution numéro 109 - 2018

Résolution d'acceptation pour le nouvel horaire proposé modifiant les heures d'ouverture et de fermeture du bureau municipal;

Attendu que les membres du conseil municipal de St-Sylvestre ont fait la demande d'élargir l'horaire d'ouverture du bureau municipal;

Attendu que le nouvel horaire proposé bonifie de 9h par semaine l'ouverture du bureau municipal;

Attendu que les membres du conseil acceptent l'horaire proposé;

Il est proposé par Sonia Lehoux, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que les heures d'ouverture du bureau municipal sont acceptées selon l'horaire proposé précédemment et ce, à compter du 1er septembre 2018.

Résolution numéro 110 - 2018

Résolution d'acceptation pour l'achat de 3 pancartes d'écolières grandeur nature et de dos d'âne;

Attendu que la vitesse de circulation de certains automobilistes est trop rapide aux 3 entrées principales du village;

Attendu que la zone écolière se retrouve à proximité de l'une des entrées du village où la circulation est parfois rapide;

Attendu que le conseil municipal priorise la sécurité des enfants;

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que : nous achetions des pancartes d'écolière grandeur nature qui inciteront les automobilistes à ralentir leur vitesse. Il sera aussi ajouter des dos d'âne sur la rue Huppé.

Résolution numéro 111 - 2018

Résolution de l'embauche du nouvel inspecteur municipal en la personne de Louis-José Bilodeau;

Attendu que la municipalité de St-Sylvestre était à la recherche d'un inspecteur municipal;

Attendu qu'une démarche de sélection a été effectuée via Ancia;

Attendu que la candidature retenue est celle de M. Louis-José Bilodeau

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité que M. Louis-José Bilodeau soit officiellement engagé à titre d'inspecteur municipal et ce, dès le 9 juillet 2018.

Résolution numéro 112- 2018

Résolution d'acceptation concernant la formation offerte au nouvel inspecteur municipal; formation qui sera offerte dès septembre, en ligne;

Attendu que le nouvel inspecteur est engagé;

Attendu que nous devons engager du personnel qualifié à l'extérieur de la municipalité et ce, à fort prix;

Attendu que Louis-José devra suivre une formation sur les stations d'épuration, nommée « Traitement des eaux usées par étang aéré » (0W-2) afin de répondre aux exigences du travail d'inspecteur municipal;

Il est proposé par Sonia Lehoux, appuyé par Steve Houley et résolu à l'unanimité que : M. Louis-José Bilodeau suivra les formations nécessaires à son emploi et que les coûts de cette formation au montant de 2 800\$ seront défrayés par la municipalité.

Résolution numéro 113 2018

Résolution d'adoption pour la fermeture d'un fossé le long de la route Beaurivage, choix #1;

Attendu que des travaux sont en cours sur la route Beaurivage;

Attendu qu'il y a deux possibilités de fermeture de fossé possible le long des routes Principale et Beaurivage;

Attendu que le conseil désire prioriser la situation existante dans le village soit par la construction de bordures et d'installation d'une conduite d'égout pluvial et de puisard;

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Steve Houley et résolu à l'unanimité que : la municipalité accepte cette option pour la fermeture de fossé.

Résolution numéro 114-2018

Résolution d'adoption du règlement numéro 112-2018

**RÈGLEMENT N° 112-2018
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 05-97**

VISANT À :

**RÉGLEMENTER L'ENTREPOSAGE COMMERCIAL EXTÉRIEUR, LES
COMMERCES ET SERVICES LIÉS À L'AUTOMOBILE ET LES USAGES À**

INCIDENCE MOYENNE DANS LES ZONES MIXTES (RÉSIDENTIEL-COMMERCIAL) 29.1-CH ET 36-CH

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Sylvestre est une municipalité régie par le *Code municipal du Québec* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE lors d'une séance du Conseil municipal, le règlement n° 05-97 a été adopté le 21 avril 1997 et est entré en vigueur le 26 mai 1997;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Sylvestre désire adapter les usages autorisés et l'entreposage à l'entrée est du périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QUE ce projet de règlement comporte des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté par le Conseil à la séance du 7 mai 2018;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation portant sur le premier projet de règlement a eu lieu le 4 juin 2018;

ATTENDU QU'à la suite de ladite assemblée publique de consultation, aucune modification n'a été apportée au premier projet de règlement;

ATTENDU QU'un second projet de règlement, ne comportant aucune modification, a été adopté par le Conseil à la séance du 4 juin 2018;

ATTENDU QU'aucune demande valide n'a été déposée par les personnes habiles à voter concernées par les dispositions du second projet de règlement;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu une copie du projet de règlement deux jours ouvrables avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Roger Couture, appuyé par Étienne Parent et résolu unanimement que le présent projet de règlement soit adopté :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 BUT DU RÈGLEMENT

Réglementer l'entreposage commercial extérieur, les commerces et services liés à l'automobile et les commerces, services et industries à incidences moyennes dans les zones mixtes 29.1-CH et 36-CH.

ARTICLE 3 PROHIBER L'ENTREPOSAGE COMMERCIAL EXTÉRIEUR DANS LES ZONES 29.1-CH ET 36-CH

L' « Annexe B : Cahier de spécification » est modifiée par le retrait du symbole « • » dans les cases formées du croisement de la ligne intitulée « Entreposage extérieur de type A » et des colonnes intitulées « 29.1 CH » et « 36 CH ».

ARTICLE 4 PROHIBER LES COMMERCES, SERVICES ET INDUSTRIES À INCIDENCES MOYENNES DANS LA ZONE 29.1-CH

L' « Annexe B : Cahier de spécification » est modifiée par le retrait du symbole « • » dans la case formée du croisement de la ligne intitulée « Ia : Commerce, service et industrie à incidences moyennes » et de la colonne intitulée « 29.1 CH ».

ARTICLE 5 PROHIBER LES COMMERCES ET SERVICES LIÉS À L'AUTOMOBILE DANS LES ZONES 29.1-CH ET 36-CH

L' « Annexe B : Cahier de spécification » est modifiée par le retrait du symbole « • » dans les cases formées du croisement de la ligne intitulée « Cd : Commerce et service liés à l'automobile » et des colonnes intitulées « 29.1 CH » et « 36 CH ».

ARTICLE 6 ABROGATION

Ce règlement abroge et remplace toute disposition qui lui est incompatible contenue dans le règlement de zonage n° 05-97 et ses amendements.

ARTICLE 7 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Résolution numéro 115-2018

Résolution d'adoption du règlement numéro 113-2018

PROJET DE RÈGLEMENT N° 113-2018

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 06-97

VISANT À :

REGLEMENTER LES USAGES À INCIDENCE MOYENNE DANS LA ZONE MIXTE (RÉSIDENTIEL-COMMERCIAL) 29.1-CH

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Sylvestre est une municipalité régie par le *Code municipal du Québec* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE lors d'une séance du Conseil municipal, le règlement n° 06-97 a été adopté le 21 avril 1997 et est entré en vigueur le 26 mai 1997;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Sylvestre désire adapter les usages autorisés à l'entrée est du périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QUE ce projet de règlement comporte des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté par le Conseil à la séance du 7 mai 2018;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation portant sur le premier projet de règlement a eu lieu le 4 juin 2018;

ATTENDU QU'à la suite de ladite assemblée publique de consultation, aucune modification n'a été apportée au premier projet de règlement;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu une copie du projet de règlement deux jours ouvrables avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Steve Houley, appuyé par Sonia Lrhoux et résolu unanimement que le présent projet de règlement soit adopté :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 BUT DU RÈGLEMENT

Réglementer les commerces, services et industries à incidences moyennes dans la zone mixte 29.1-CH.

ARTICLE 3 PROHIBER LES COMMERCES, SERVICES ET INDUSTRIES À INCIDENCES MOYENNES DANS LA ZONE 29.1-CH

L' « Annexe B : Cahier de spécification » est modifiée par le retrait des lettres « BDR » dans la case formée du croisement de la ligne intitulée « INDUSTRIE Ia, Ib, Ic, Id » et de la colonne intitulée « 29.1 CH ».

ARTICLE 4 ABROGATION

Ce règlement abroge et remplace toute disposition qui lui est incompatible contenue dans le règlement de zonage n° 05-97 et ses amendements.

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Résolution numéro 116 -2018

Résolution décrétant les salaires pour la directrice générale et l'inspecteur municipal

Attendu que nous avons fait l'engagement de nouveaux personnels;

Attendu que ce personnel doit être rémunéré selon leur emploi;

Il est proposé par Nancy Lehoux, appuyé par Steve Houley et résolu à l'unanimité que madame Marie-Lyne Rousseau soit payée 57 000\$ pour la première année et à contrat, à raison de 35 heures par semaine; ce qui fait 31.31\$ de l'heure; on prévoit y faire une évaluation de rendement;

Que monsieur Louis-José Bilodeau soit payé 50 000\$ par année à raison de 35 heures par semaine et un maximum de 40 heures lorsque les travaux sont en exécution, le surplus des 35 heures seront accumulées en banque, ce qui fait 27.47\$ de l'heure.

Que madame Céline Bilodeau soit rémunérée 200\$ par semaine, de supplémentaire, comme responsable de formation.

Résolution numéro 117-2018

Résolution pour acheter un routeur appartenant à Ginette Roger

Il est proposé par Steve Houley, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité que l'on fasse l'achat d'un routeur acheté par Ginette Roger et lui appartenant au prix de 100\$

Résolution numéro 118-2018

Résolution pour achat d'équipement à la station d'épuration

Attendu que nous avons installé un système de dé phosphatation à la station d'épuration des eaux;

Attendu que des équipements supplémentaires doivent être achetés pour son bon fonctionnement;

Attendu que ces équipements sont nécessaires pour le bon fonctionnement du système;

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu unanimement que l'on fasse l'achat d'un colormètre, d'un kit de vérification et d'un pluviomètre au coût de 1 145.38\$;

d'un repaire visuel pour le réservoir extérieur au prix de 1 025.93\$; et de la réparation du convertisseur au prix de 819.77\$.

Résolution numéro 119-2018

Résolution pour accepter le faire suivre le cours d'abattage d'arbres

Attendu que l'inspecteur municipal doit suivre la formation d'abattage d'arbres obligatoire dans les normes à suivre en tant qu'inspecteur;

Attendu qu'un cours se donne les 7 et 8 août à St-Prosper;

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Steve Houley et résolu à l'unanimité que l'on accepte de payer la somme de 333.68\$ pour défrayer les coûts de cette formation.

Résolution numéro 120-2018

Résolution pour achat d'un taille haie

Attendu que nous avons besoin d'un taille haie pour l'entretien de nos plantes aux différents endroits dans la municipalité;

Attendu qu'il est avantageux d'acheter cet équipement;

Attendu qu'il y a deux possibilités soit à batterie 279\$ ou à essence 239\$ chez les Équipements J A Marcoux de Saint-Elzéar;

Il est proposé par Steve Houley, appuyé par Sonia Lehoux et résolu à l'unanimité que Lorraine Roussin choisisse celui qui lui convient le mieux et la municipalité paiera la facture.

Résolution numéro 121-2018

Résolution pour achat de la flèche au Leds , son installation sur le camion et achat de cônes

Il est proposé par Sonia Lehoux, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que l'on fasse l'achat d'une flèche qui sera installée sur le camion de l'inspecteur municipal, de faire les connexions pour le fonctionnement de celle-ci et on achètera aussi du matériel nécessaire pour la conformité de signalisation lors de travaux sur nos routes.

Avis de motion

Roger Couture donne avis de motion à l'effet que lors d'une assemblée ultérieure il y aura un projet de règlement qui sera donné pour des travaux qui seront faits sur le rang Sainte-Catherine au cours de l'année 2018.

Rencontre des personnes et période de questions des citoyens

Rapport des comités :

Bibliothèque pas de rencontre

MRC mercredi le 11 rencontre à St-Patrice

Loisirs on est enchanté de l'installation du nouveau grillage, on finalisera le nivelage à l'automne, à la fin septembre, on prépare le terrain de la 2^e patinoire, un tournoi de balle aura lieu le 9 septembre par la corpo DÉFI

Pompiers on prépare un nouveau plan quinquennal, le réservoir à eau du 2007 coule, on vérifie la garantie de celui-ci

Matières résiduelles vendredi le 13 on ouvre les soumissions pour l'achat d'un nouveau camion à vidanges

Développement local la pancarte de l'agent d'immeuble est installée au nouveau développement résidentiel

Centre multifonctionnel le 27 juin on a eu une rencontre et on a accepté les rapports financiers de 2016 et 2017, on attend la réponse pour la qualité de l'eau au cours des prochaines semaines

Corporation DÉFI on prévoit une rencontre en septembre avec la corpo afin de discuter de la possibilité de remettre le fonctionnement à la coordinatrice en loisirs

Inspecteur municipal Ste-Marie Ouest est à se refaire un beauté, il faut faire les tests de granulométrie, une demande de coupe de branches est faite sur le chemin St-Pierre est, des lettres seront envoyées aux chalets concernés afin d'avoir leur approbation

Comité éolien on attend la décision pour le choix du site concernant l'ouverture du parc Éolien

CCU pas de rencontre

Comité famille on retient la date du 15 septembre pour la montée du Mont Ste-Marguerite

Résolution numéro 122- 2018

Résolution sur les comptes à payer

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 7382 à 7472 inclusivement tel que présenté dans le rapport et incluant les paiements faits par accès d jusqu'à la date du 9 juillet 2018.

Levée de l'assemblée est faite à 22.20 heures, l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté à la séance du 13 août 2018.

Mario Grenier

Chantal Therrien

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par mois de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

Mario Grenier